

## LE RÔLE DU RESPONSABLE D'ÉQUIPE

Le responsable d'équipe est nommé par le Comité du Epinal Hockey Club au début de chaque saison.

Son rôle général est précisé dans le règlement intérieur :

« Les **responsables d'équipe** ont un rôle d'organisation et de logistique ; ils n'ont pas de rôle sportif (sauf délégation particulière donnée par l'entraîneur et le Comité). »

Ce rôle peut être détaillé comme suit :

- 1- Il invite les joueurs et parents à participer aux activités organisées par le club.
- 2- Il informe tous les parents et les joueurs des actes administratifs et des dates des matchs.
- 3- Il s'assure de la bonne organisation et du bon déroulement des rencontres à domicile, des tournois, des déplacements et de l'hébergement si besoin
- 4- Lors des rencontres, il accueille les équipes reçues et les arbitres.
- 5- Il gère lors des matchs, maillots et licences. Il doit aussi s'assurer du bon état des équipements de sécurité de chaque joueur (protège cou, casque, grille ...) conformément au règlement sportif fédéral.
- 6- Il prépare la feuille de match conformément aux choix de l'entraîneur.
- 7- Il veille à laisser le vestiaire dans un état convenable, à domicile comme à l'extérieur.
- 8- Il transmet les rapports de jeu (U9 à U20 et TFL) au secrétariat du Epinal Hockey Club. Il transmet les résultats pour le site et des photos le cas échéant à Guillaume Papelier ([guillaume.papelier@free.fr](mailto:guillaume.papelier@free.fr)).
- 9- Il est responsable du bon usage du ou des minibus lors des déplacements (tenue du carnet de bord, respect du bus mis à disposition et des règles – alcool, tabac, ... - propreté, plein à la restitution...)
- 10- Il est très attentif à ce qui peut, entre les jeunes, se passer dans le vestiaire ou dans la patinoire.
- 11- Il informe l'entraîneur et /ou discute avec lui des événements survenus dans la semaine précédente. Tout incident grave (dégradation matérielle, insultes, violences physiques, discrimination...) est signalé au Comité.
- 12- Il recueille les informations sur les jeunes de l'équipe (maladie, blessure, problème familial...) et les transmet à l'entraîneur de la catégorie et si besoin au Comité.
- 13- Il doit rester dans son rôle imparti, sans empiéter sur les fonctions de l'entraîneur, des parents, des membres du Comité ou du médecin.
- 14- Il est responsable juridiquement vis-à-vis de la Fédération Française de hockey sur glace, des administrations et des tiers.
- 15- S'il souhaite monter un projet, il doit au préalable recevoir l'aval du Comité.
- 16- Il doit veiller au respect du règlement intérieur, mais aussi à ce que chacun garde un comportement respectueux à l'égard de l'autre, un esprit sportif et convivial.